

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUILLET 2017**

-----

**ORDRE DU JOUR**

**Présentation des supports de communication et des produits de la marque de territoire « L'Esprit Angély »**

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Mme la Maire) .....7

**A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2014-2020**

**I - GRANDS PROJETS :**

N° 2 – Futur cinéma – Cession du terrain à Vals de Saintonge Communauté (M. Chappet) .....8

**II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE : /**

**III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

N° 3 – Déclassement de délaissé de voirie sans enquête publique, rue de Fontorbe (M. Moutarde) 10

**IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /**

## V - SENIORS ET SOLIDARITÉ : /

## VI - AFFAIRES GÉNÉRALES : /

## B. DOSSIERS THÉMATIQUES

### I - GRANDS PROJETS : /

### II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE :

N°4 – Scènes de Jardin – Convention avec la Comédie de l'Éperon (M. Chappet) .....11

### III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

N° 5 - Attribution de la concession du service public de distribution d'eau potable (M. Moutarde) ..... 12

*Dossier déjà transmis le 20/06/2017*

N°6 – Attribution de la concession du service public de l'assainissement (M. Moutarde) .....12

*Dossier déjà transmis le 20/06/2017*

N° 7 – Rapport annuel sur le fonctionnement du service public de distribution d'eau potable (prix et qualité) – Année 2016 (M. Moutarde) .....15

N° 8 – Rapport annuel sur le fonctionnement du service public de l'assainissement collectif (prix et qualité) – Année 2016 (M. Moutarde) .....18

N° 9 – Compte rendu annuel de la commission communale d'accessibilité (M. Moutarde) ..... 19

N° 10 – Plan local d'urbanisme – Révision allégée N° 1 – Approbation (M. Moutarde).....reportée au CM du 21/9

N° 11 – Plan local d'urbanisme – Révision allégée N° 2 – Arrêt du projet (M. Moutarde)..... reportée au CM du 21/9

### IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /

## V - SENIORS ET SOLIDARITÉ : /

## VI - AFFAIRES GÉNÉRALES :

N° 12– Camping municipal Val de Boutonne – Rapport de gestion 2016 du délégataire (Mme Delaunay) .....20

N° 13 – Mise à disposition de personnel (Mme Debarge) .....21

N° 14 – Régime indemnitaire - Modifications (Mme Debarge) .....22

N° 15 – Modification du tableau des effectifs (Mme Debarge) .....23

## VII - FINANCES :

N° 16 - Reprise des résultats 2016 - Réajustement (M. Guiho) .....	26
N° 17 - Porter à connaissance de l'avis n° 2017-0190 de la Chambre régionale des comptes (M. Guiho) .....	27
N° 18 - Décision modificative (M. Guiho) .....	28

## Questions orales

**Date de convocation** : ..... 30 juin 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 5

Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Marie DEL POZO	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Danielle COSIER	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Jacques CARDET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

-----

**Mme la Maire** : « Mes Chers Amis, bonsoir. J'ouvre ce Conseil municipal du 6 juillet 2017. Je vous remercie d'avoir accepté de décaler à 19h30, ce Conseil, pour nous permettre de dire au revoir à Monsieur le Commandant Rétho, qui part le 19 juillet pour la Guyane. Il nous semblait important de lui rendre hommage et reconnaissance pour tout le travail qu'il a fait pour Saint-Jean-d'Angély.

Avant de commencer ce Conseil, je voudrais rendre un hommage à Monsieur Jacques Madier, puisqu'il est décédé le 3 juin dernier. Il a été Conseiller municipal durant le mandat de Monsieur Claude Tarin, de 1989 à 1995, puis durant les mandats de Monsieur Jean Combes de 1995 à 2001 et de 2001 à 2008. Donc, pendant 19 ans, Monsieur Jacques Madier a été au service de Saint-Jean-d'Angély et je vous invite donc à marquer une minute de silence en sa mémoire.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour du Conseil, je voudrais donner la parole à Cyril Chappet pour présenter les supports de communication et des produits de la nouvelle marque de territoire "L'Esprit Angély" qui a été créée il y a quelques semaines et que nous souhaitons maintenant mettre en œuvre. »

## PRÉSENTATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DES PRODUITS DE LA MARQUE DE TERRITOIRE L'ESPRIT ANGÉLY

**M. Chappet** : « Bonsoir à toutes et à tous. La marque de territoire faisait partie des préconisations qui avaient été portées dans le cadre de la revitalisation du centre-ville et c'était une des pistes les plus intéressantes, elles le sont toutes, mais pour permettre de repérer Saint-Jean-d'Angély, par rapport à l'ensemble des autres territoires et de faire en sorte qu'on puisse émerger et faire apparaître différents produits, différents événements, qui soient marqués de l'empreinte de Saint-Jean-d'Angély. C'est tout le travail qui a été mené avec le cabinet-conseil qui nous a accompagnés : Cibles et Stratégies. Pour celles et ceux qui ont participé aux différents échanges, aux différents ateliers, une réflexion avait été amenée par rapport à : « Comment prendre en considération cet "Esprit Angély" ? » Nous avons souhaité le décliner sous cinq formes avec :

- l'Esprit créatif,
- l'Esprit d'équipe,
- l'Esprit d'initiative,
- l'Esprit gourmand
- et l'Esprit découverte

Qui, à nos yeux, étaient les cinq piliers de ce qui permet la spécificité de notre territoire et la volonté de le reconnaître en tant que tel. Et pour chaque thématique, une couleur est rattachée ce qui permet ensuite de décliner selon les supports de communication utilisés et de repérer, par la suite : l'esprit créatif par la couleur rose, l'esprit d'équipe par la couleur verte, etc. Le logo en tant que tel a été présenté sous sa forme dans le bulletin municipal, pour que le plus grand nombre y ait accès. Donc, simplement pour rappeler les éléments de communication : le mot "Angély" : avec une typographie particulière comme il est indiqué, qui rappelle les éléments du patrimoine, qui est extrêmement important sur notre Ville et notre territoire. Le code couleur : le noir et l'or qui sont synonymes de sobriété et élégance, et c'est vrai que ce sont des couleurs qui se marient extrêmement bien et qui apportent une certaine noblesse, un certain chic, à ce logo. Et ensuite, l'esprit qui est inséré dans une bulle, qui est celle du dialogue et qui évoque, comme il est indiqué, l'essence du territoire, l'état d'esprit en Angély. Donc, effectivement, ce logo commence bien à se décliner. On l'a déjà rencontré une première fois, lors de la balade gourmande qui était organisée par le lycée Audouin-Dubreuil et ensuite, sur différents supports de communication, en particulier sur le volet habitat, on va y revenir tout à l'heure. L'intérêt pour une marque de territoire, c'est d'être portée par des ambassadeurs. Chaque habitant, chaque personne qui aime Saint-Jean-d'Angély, peut devenir, à son tour un représentant de cette Ville et devenir l'ambassadeur de l'Esprit Angély. Nous serons là, en tant que Ville, pour accompagner chaque ambassadeur, pour promouvoir Saint-Jean. De notre côté, nous assurons la mise à disposition de sacs publicitaires, autocollants, banderoles... On a des exemplaires qui vous sont distribués, chacun peut déjà avoir son premier kit d'ambassadeur, mais il est amené à être encore plus développé. Je vous laisse découvrir les différents éléments. Être ambassadeur, c'est aussi participer à l'animation d'un réseau, avec la multiplication de lieux de vente, relais de communication, dont le bulletin est, bien sûr, le premier des supports de communication. Le partenariat, c'est important, avec les journaux gratuits, mais aussi payants et les affiches qui sont déclinées comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Et nous avons l'intention de créer un site Internet spécifique par rapport à cet "Esprit Angély".

Petit à petit, cet esprit se décline, l'Esprit créatif débute avec la création d'un bijou à l'esprit d'Angély, en relation avec des bijoutiers. Ils se mettent à réfléchir à un bijou qui soit spécifique à la Ville de Saint-Jean-d'Angély, qui pourra être diffusé. Nous avons également Isabelle Nadeau, la céramiste d'art qui est installée avenue de Gaulle, qui propose des bougeoirs à l'effigie des monuments de la Ville, et qui seront, par exemple, en vente au musée de Saint-Jean-d'Angély en particulier, mais il y aura d'autres points de vente. Nous avons également "Un Monde à Part", et également, la nouvelle boutique test "C'est Fait Main", qui est installée au 25 de la rue Gambetta et qui connaît un démarrage en fanfare. Les lieux de vente et le musée, le magasin Biocoop, Terre d'Angély l'atelier d'Isabelle Nadeau, un Monde à Part, etc., etc., la liste est non exhaustive. Et d'autres produits : des

mosaïques, des demoiselles, un véritable engouement de la part des artisans d'art, qui pourront se décliner à l'infini.

Ensuite l'Esprit découverte et l'Esprit d'équipe, c'est tout simplement pour permettre à des associations à caractère culturel, festif, sportif, de mettre en avant le support de communication, les affiches, les couleurs, lorsqu'il y a un grand événement sportif, on pense en particulier aux matchs de rugby, ça peut être les matchs de water-polo, le motocross, etc., mais également, le théâtre en Abbaye, plus d'autres événements comme le Bird festival cet été qui se sont inscrits dans cette démarche, pour mettre en avant la volonté de l'existence de cet "Esprit Angély". Au cours de ces événements, il y aura des banderoles, des rollups, qui permettront de ne pas passer inaperçu. Distribution de sacs souvenir, et des étiquettes autocollantes l' «Esprit Angély », on commence, là aussi à les voir fleurir sur différents supports, que ce soit des sacs, des cahiers, des voitures. C'est vraiment dans l'objectif de diffuser au maximum.

L'Esprit d'initiative c'est ce qui concerne particulièrement la rénovation de l'habitat. Nous l'avons décliné sur différents supports pour les propriétaires bailleurs, les éventuels acheteurs, pour savoir quels sont les différents dispositifs dont ils bénéficient. Nous en avons déjà parlé largement au cours des précédents Conseils. C'est l'esprit d'initiative qui est mis en avant, pour ceux qui veulent investir à Saint-Jean-d'Angély, que ça soit en termes d'habitat ou en termes économique.

On termine par l'Esprit gourmand. Là aussi on a sollicité différents partenaires de l'agroalimentaire pour réfléchir à des déclinaisons de pâtisseries par exemple, avec "La Gourmandise", qui a déjà présenté un produit, mais également la promotion de la tomate Saint-Jean-d'Angély que nous avons lancée à grand renfort de communication lors des Floralias, et qui fonctionne plutôt bien. De nombreux jardiniers amateurs font pousser des tomates Saint-Jean-d'Angély dans leur jardin et c'est plutôt productif, donc on a cette chance-là. Et nous avons une présentation qui sera faite demain, d'une part en direction des différents professionnels de l'agroalimentaire et demain après-midi, au niveau du monde associatif, pour amplifier le mouvement. Voilà, rapidement présenté, ce logo qui, je le pense, va durer extrêmement longtemps. »

**Mme la Maire** : « Merci et on ne peut que remercier le Commandant Rétho qui accepte d'être ambassadeur de la marque « Esprit d'Angély » jusqu'en Guyane. Nous en sommes très fiers.

**Un élu\* (11.46)** : « \*\* (11.47) » : propos inaudibles

**Mme la Maire** : « Bien, nous passons maintenant à l'ordre du jour. Quelques modifications : Tout d'abord à l'examen de l'ordre du jour, il y a l'adoption des procès-verbaux des 16 et 30 mars 2017 et 18 mai 2017 : ces PV n'ont pu être transcrits en raison des congés maladie successifs de l'agent chargé de cette mission. Ils vont être confiés à une société privée, mais nous devons attendre aujourd'hui pour pouvoir délibérer sur cette prestation dans le cadre de la décision modificative. Sachant que les quelques ressources humaines disponibles ces dernières semaines ont été totalement consacrées à l'établissement des passeports et des cartes nationales d'identité, puisque l'État a décidé, unilatéralement, que seules cinq villes sur le territoire de Vals de Saintonge pouvaient délivrer les passeports et les cartes nationales d'identité, ce qui a provoqué un afflux considérable sur Saint-Jean-d'Angély. Ce sont plusieurs centaines de documents fabriqués ces dernières semaines, avec une procédure extrêmement complexe, qui nécessite deux rendez-vous. En effet, il faut tout saisir sur ce qu'ils appellent des stations fournies par la préfecture, qui sont insuffisantes et dysfonctionnent ; il faut saisir les empreintes et les documents au dépôt de dossier et il faut saisir les empreintes quand on retire le passeport ou la carte d'identité. Toutes les villes sont confrontées à une surcharge de travail, ce qui provoque d'ailleurs des difficultés avec des réactions extrêmement vives des usagers, alors que dans cette affaire, nous faisons l'impossible pour répondre à la demande. C'est partout pareil en Charente-Maritime, certaines équipes d'état civil craquent complètement et on a même des gens qui viennent de la côte pour venir faire leur passeport à Saint-Jean-d'Angély, parce que les délais sont trop longs dans certaines communes. Pour toutes ces raisons, nous n'avons pas pu consacrer les ressources humaines à ces procès-verbaux. Néanmoins, il

faut qu'ils soient faits et nous allons recourir à une société spécialisée dans la rédaction des procès-verbaux municipaux, à partir des bandes.

Par ailleurs, je vous demande de retirer les délibérations 10 et 11 qui concernent les deux délibérations portant sur la révision allégée du PLU, puisque, dans les navettes entre la Communauté de communes et la Ville, les documents annexes n'ont pas été joints au dossier du Conseil municipal de ce jour. Elles seront donc inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal du 21 septembre 2017 et seront accompagnées de ces annexes.

Enfin, vous avez sur table une délibération portant sur la modification du tableau des effectifs. Jusqu'au dernier moment, il a fallu ajuster les temps de travail des professeurs de musique en fonction des inscriptions des élèves de l'école de musique, ce qui explique, que là, nous avons été amenés à faire quelques modifications et donc, à modifier légèrement cette délibération.

Nous avons également trois questions du groupe Saint-Jean-d'Angély en Marche qui seront abordées à la fin du Conseil municipal. Donc, nous passons à l'ordre du jour.

## **N° 1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Rapporteur : Mme la Maire**

**Décision N° 6 du 16 juin 2017** : Conclusion d'un avenant au bail de location avec l'association ENVOL 17 pour l'utilisation à titre professionnel des locaux situés dans l'immeuble dénommé Espace Formation 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély. Avec un loyer mensuel fixé à 386 €.

Modifiée par la décision N° 7

**Décision N° 7 du 26 juin 2017** : Annule et remplace la décision N° 6. Le montant du loyer mensuel n'est pas de 386 €, mais de 463 €. Puisqu'en fait, il y avait eu un petit abattement de loyer lié à la réalisation, par Envol 17, de travaux.

### **MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX :**

**Objet du marché : Renforcement des chaussées.**

Réfection de la rue Gallerand et de la rue Michel Texier, qui est commencée, entre la chaussée de l'Éperon et la rue de l'Hôpital.

Date du marché : 12/06/2017

Montant du marché : 35 734,00 € HT

Attributaire du marché : SEC TP (17770 SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE)

**Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 18 mai 2017.**

S'il n'y a pas de questions, je vais passer à la délibération N° 2. Délibération importante pour la Ville de Saint-Jean-d'Angély. »

## **N° 2 – FUTUR CINÉMA – CESSION DU TERRAIN À VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ.**

**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

**M. Chappet** : « L'évolution conséquente du dossier initial qui date de 2011, nécessite de délibérer à nouveau, concernant la cession partielle du terrain cadastré section AK n° 112 à la Communauté de communes, pour l'euro symbolique, comme c'était le cas précédemment.

Cession partielle, parce qu'il a fallu prendre en compte la configuration du nouveau projet. Revenons à la diapositive précédente avec le projet tel qu'il est projeté et le positionnement sur la parcelle du bâtiment qui se situera en alignement des maisons qui sont situées dans la rue Laurent Tourneur. L'assiette nécessaire pour le bâtiment est de 2 000 m<sup>2</sup>, sur une superficie totale de 3 650 m<sup>2</sup>, donc il y a deux bons tiers qui sont destinés principalement au projet.

Je voulais rappeler que le 23 janvier 2017, la Communauté de communes avait adopté l'avant-projet définitif, du futur cinéma, sur la base de 450 places réparties en 3 salles :

Une salle de 250 places

Une deuxième salle de 120 places

Une troisième de 80 places

Avec un hall d'accueil accessible depuis le parvis extérieur, plus les locaux techniques. Un bâtiment qui est de conception plutôt moderne, de type HQE (de Haute Qualité Environnementale) qui s'intègre parfaitement dans l'environnement historique du centre-ville, pour un montant de : 3,1 M€ HT.

Le terrain cédé sera dégagé de toute construction. En effet, les deux bâtiments existant seront détruits par nos soins, par les soins de la Ville, suite à l'avis très favorable de l'architecte des Bâtiments de France. Une démolition, qui, je le rappelle, est inscrite au budget primitif 2017.

Cette délibération est nécessaire car elle sera une pièce du dossier que la Communauté de communes déposera à la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique, afin de valider le projet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte d'un projet de cinéma, porté par Vals de Saintonge Communauté, sur la parcelle cadastrée section AK n° 112 ;
- de céder à Vals de Saintonge Communauté, l'emprise nécessaire au projet à l'euro symbolique ;
- d'autoriser Mme la Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Mme la Maire** : « Y a-t-il des questions ? Oui, Mme Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Ce n'est pas une question, je voudrais juste vous rappeler, Madame Mesnard, que si à l'époque des élections municipales, vous n'aviez pas utilisé ce projet pour combattre M. le Maire sortant, les choses auraient été liées avant la disparition de la CdC. Le cinéma fonctionnerait aujourd'hui. Si rien n'est entrepris pour le quartier Voyer – N'ouvrez pas les grands yeux, j'ai votre tract de campagne, si vous voulez, je peux vous rafraîchir la mémoire – ce cinéma, qui s'inscrivait dans un plan d'ensemble, sera totalement isolé de toute autre vie sociale et risque d'être peu attractif. Puisque, pour le moment, au quartier Voyer, il ne se passe rien, et ça risque de durer. »

**Un élu\* (20.52)** : « **\*\* (20.52)** » Propos inaudibles d'un élu

**Mme Ducournau** : « Ça, je l'attendais, on attend les vôtres, mais on va compter les années, je pense. »

**Mme la Maire** : « Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? »



**M. Chauvreau\* (21.07)** : « Oui, une remarque et une question. On aurait souhaité que dans cette délibération, figure le coût supporté par la collectivité et par la Ville concernant les VRD et la démolition. Même si, effectivement, c'est inscrit au BP, ça aurait été intéressant de le voir figurer dans cette délibération, puisqu'on approche les 200 000 €, ça montre l'effort de la collectivité pour ce projet. Et une question : est-il prévu l'enfouissement des réseaux électriques, rue Béguin, la rue qui jouxte ce cinéma ? Les réseaux électriques sont vraiment disgracieux et franchement, s'il n'était rien fait dans cette rue, ce serait incompréhensible. »

**M. Moutarde** : « Pour ce qui est de l'enfouissement des réseaux, je dis oui. Pour la démolition, je crois qu'on est aux alentours de 55 000 € ? »

**M. Chappet** : « Oui, c'est la somme inscrite au budget primitif. »

**M. Moutarde** : « Et pour le VRD, je crois que ce sont 90 000 € ? »

**M. Chappet** : « 95 000 €, c'est inscrit dans la délibération de la Communauté de communes. Effectivement, si vous assistiez aux réunions, vous pourriez à ce moment-là vous renseigner sur les sommes inscrites. Tout est explicité dans, d'une part, le budget primitif 2017 de la Ville, d'autre part dans les délibérations du Conseil communautaire. »

**M. Chauvreau** : « D'accord, mais ne soyez pas désagréable Monsieur Chappet, on est en train de discuter, là. »

**Une élue\* (22.34)** : « \*\* (22.34) à (22.53) » **Propos inaudibles de Mme Bredèche**

**M. Chauvreau** : « Bon, d'accord. »

**Une élue\* (22.54)** : « \*\* (22.54) à (23.05) »

**M. Chauvreau** : « D'accord, oui, c'est une contribution au débat, j'apprécie... »

**Mme la Maire** : « Merci. »

**M. Chauvreau** : « Juste, moi, je prends les derniers chiffres qu'on a eus, parce que souvent, ils évoluent et les chiffres qu'on a eus sur le compte rendu de la commission des grands projets faisaient apparaître 120 000 € sur le VRD et 70 000 € sur la démolition. Donc, moi, je me réfère aux derniers chiffres qu'on a, parce qu'il y a tellement de choses qui changent et ça va tellement vite, qu'à un moment donné, on ne sait plus où on en est. C'est pour ça que je dis presque 200 000 €, puisque dans le compte rendu de la réunion qu'on a eue la semaine dernière, c'était 120 000 en VRD et 70 en démolition. C'est tout. Par contre, dernière question, c'est prévu, mais c'est prévu pour quand l'enfouissement ? C'est prévu dans le projet d'ensemble ? Ça sera fait à ce moment-là ? Oui. D'accord, c'est très bien. »

**M. Chappet** : « Nous avons expliqué en Commission grands projets, mais ce n'est pas... Monsieur Chauvreau, je vous réponds... On a évoqué 70 000 €, ça peut être de 55 à 70 000 €, oui, après, il y a toujours un aléatoire. Finalement, si on arrive à la fourchette basse, tant mieux, mais voilà, les chiffres qui sont annoncés en Commission grands projets, ne sont pas les chiffres définitifs. C'est tout ce que je peux vous dire, il ne faut pas tout prendre au pied de la lettre. Les inscriptions budgétaires sont de 55 000 €, ça peut aller jusqu'à 70 000 € au maximum d'estimation, mais on espère que ce seront 55 000 pour la démolition, et ensuite, pour les VRD, c'est inscrit 95 000 €, ça peut aller jusqu'à 120 000 €, mais on préfère que ça soit 95 000 €. »

**M. Chauvreau** : « D'accord, mais il faut bien qu'on s'arrête sur quelque chose, c'est pour ça que je m'appuie sur les derniers éléments qu'on a, tout simplement. »

**Mme la Maire** : « Appuyez-vous sur les éléments qu'il y a dans la délibération de la Communauté de communes, ce sont celles qui représentent le vrai budget du cinéma. Sachant que, je crois, l'important dans cette affaire, c'est que la Ville porte contribution et je pense être dans la continuité des décisions du mandat précédent, sur la volonté de la Ville d'accueillir ce cinéma, pour apporter un plus important à l'ensemble des habitants des Vals de Saintonge. Alors, pour ce qui est du projet thermal, je laisse Mme Ducournau à ses supputations et ses espoirs, qui risquent probablement d'être déçus dans les prochains mois, mais ceci est une autre histoire et pour le moment, nous travaillons avec le groupe thermal et nous vous informerons en temps et en heure des accords qui auront été passés.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce projet que je trouve essentiel pour le territoire, je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je note, avec satisfaction qu'il y a unanimité sur ce projet et c'est bien ça l'essentiel. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Mme la Maire** : « Je passe à la délibération suivante qui concerne le projet de lotissement Prim Access, rue de Fontorbe. »

### **N° 3 – DÉCLASSEMENT DE DÉLAISSÉ DE VOIRIE SANS ENQUÊTE PUBLIQUE, RUE DE FONTORBE**

**Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

**M. Moutarde** : « Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la Ville a missionné Mme Berger-Wagon comme architecte-conseil.

Le Conseil municipal du 15 décembre 2016 a autorisé la vente des parcelles cadastrées section AR n° 201, 202, 203 et 204 sises allée de Fontorbe à la société PRIM ACCESS, en vue de la réalisation d'un lotissement de 14 maisons en location-accession.

Dans le cadre de son expertise, Mme Berger-Wagon a examiné le projet de PRIM ACCESS, au préalable du dépôt de permis de construire.

Afin d'améliorer la qualité paysagère du projet, Mme Berger-Wagon a préconisé d'utiliser les délaissés de voirie, créés par la démolition d'anciennes barres HLM pour les intégrer au nouveau lotissement.

Ces délaissés de voirie appartiennent au domaine public communal. Aussi, conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il convient de procéder au déclassement du domaine public communal, afin de les intégrer dans le domaine privé de la commune et de les céder ensuite à PRIM ACCESS.

L'article L.141-3 du code de la voirie routière dispense d'enquête publique préalable le classement ou déclassement d'une voie communale sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou circulation assurées par la voie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le déclassement d'une superficie de 6a93ca de délaissés de voirie communale, conformément au plan de vision joint en annexe ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer les documents correspondants. »

**Mme la Maire** : « Je précise que le dépôt du permis de construire devrait intervenir dans les prochaines semaines, avec la conclusion de l'acte de vente avant le mois d'octobre, pour un début des travaux fin 2017. Y a-t-il des questions ? Mme Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Lors du Conseil municipal du 15 décembre 2016, il s'agissait de vendre ce foncier à la Coopérative Vendéenne. Aujourd'hui, on vend à la société PRIM ACCESS. »

**M. Moutarde** : « C'est pareil. »

**Mme Ducournau** : « Alors, expliquez-nous ce changement d'acquéreur. Si c'est pareil, pourquoi ça porte deux noms différents ? »

**Mme la Maire** : « Je pense que vous avez parfaitement raison, Mme Ducournau et que nous allons modifier la délibération pour inscrire la Coopérative Vendéenne. »

**M. Moutarde** : « Je croyais que c'était la même chose. »

**Mme la Maire** : « PRIM ACCESS, c'est le nom du programme, du dispositif. Merci beaucoup de votre vigilance. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (24)**

**Pour : 24      Contre : 0      Abstentions : 5**

**Mme la Maire** : « Nous passons à la libération n° 4 qui concerne une des nombreuses animations culturelles de l'été. »

## **N° 4 – SCÈNES DE JARDIN – CONVENTION COMÉDIE DE L'ÉPERON - VILLE**

**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

**M. Chappet** : « Comme l'année dernière, nous proposons la convention qui nous lie avec la Comédie de l'Éperon, pour l'organisation du festival les "Scènes de Jardins", qui auront lieu du 11 au 19 août et tout particulièrement à Saint-Jean-d'Angély, c'est l'objet même de la convention qui clôture ce festival. Le site est celui de l'hôtel de Bobène rue de Verdun, au 27 (au milieu de la rue de Verdun) c'est la maison natale de Louis Audouin-Dubreuil. M. de Luget, qui avait porté sa candidature pour accueillir une scène de jardin, a été entendu.

Aucune modification par rapport à l'apport de la ville par rapport à l'année dernière : on prête du matériel, tables et chaises, on communique via les panneaux d'affichage électroniques, les emplacements d'affiches, le bulletin municipal. La prise en charge du pot à la fin du spectacle, pour 150 personnes, et la prise en charge d'une facture d'un montant maximum de 200 €. »

**Mme la Maire** : « Y a-t-il des demandes de précisions sur cette délibération ? Mme Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Oui, je constate que ça fait beaucoup de papiers et de temps perdu pour une subvention de 200 €. Vous n'en faites pas tant quand vous prenez en solo des décisions pour des œuvres beaucoup plus importantes. »

**M. Chappet** : « En solo, par exemple ? »

**Mme Ducournau** : « Des décisions importantes qui ne passent pas en Conseil. »

**M. Chappet** : « Par exemple ? »

**Mme Ducournau** : « eh, je n'en ai pas ! »

**Mme la Maire** : « Bon, vous reviendrez quand vous aurez des exemples précis pour qu'on puisse vous donner une réponse tout aussi précise. S'il n'y a pas de demandes de précisions, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Mme la Maire** : « Nous passons, maintenant, à la délibération N° 5. »

#### **N° 5 – ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

#### **N° 6 – ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT D'EAU POTABLE**

**Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

**M. Moutarde** : « Ces deux délibérations, si vous le voulez bien, on a la délibération de la concession de distribution d'eau et celle d'assainissement. Si vous le souhaitez, je voudrais coupler ces deux délibérations pour les présenter et pour les explications et pour le débat. Par contre nous délibérerons pour chacune séparément. Est-ce que vous êtes d'accord ? Parce que les deux délibérations sont identiques. Oui, c'est bon ? »

**Mme la Maire** : « Poursuivez M. Moutarde. »

**M. Moutarde** : « Le service public de distribution d'eau potable et d'assainissement de la commune est actuellement géré par affermage avec la société SAUR et arrive à échéance le 30 septembre 2017. Par délibération du 6 juillet 2016, le Conseil municipal a choisi, pour l'exploitation du service public de l'eau potable, et de l'assainissement, de recourir au principe de la concession sous la forme de délégation de service public et a autorisé Mme la Maire à lancer la procédure.

Un avis de concession est paru le 21 décembre 2016 dans le BOAMP, le JOUE et sur le profil acheteur de la Ville « Marchés Sécurisés ». À l'issue de la consultation, le 8 février 2017, la ville a reçu 3 plis émanant des entreprises SAUR, VEOLIA et AGUR.

La commission en charge de l'examen des concessions de délégation de service public, présidée par Mme la Maire, s'est réunie le 15 février 2017 pour ouvrir les plis. Après examen des garanties professionnelles et financières des candidats, de leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission a jugé les 3 candidatures recevables.

Je vais vous lire les trois offres : montant de consommation pour 120 m<sup>3</sup>

**Première offre :**

AGUR.

Eau potable : 225,60 € HT

Assainissement : 185 € HT

VEOLIA

Eau potable : 229 € HT

Assainissement : 194 € HT

SAUR

Eau potable : 229,24 € HT

Assainissement : 221,24 € HT

La commission s'est à nouveau réunie le 21 mars 2017 pour assister à la présentation du rapport d'analyse des offres effectuée par le cabinet GETUDES CONSULTANTS et Mme la Maire, au vu de l'avis de la commission, a décidé de recevoir chaque candidat afin d'engager les négociations prévues à l'article 46 de l'ordonnance du 29 janvier 2016.

À l'issue de l'audition avec les entreprises SAUR et VEOLIA, la société AGUR s'étant excusée, Mme la Maire leur a demandé par lettre du 14 avril 2017 de remettre une offre finale, intégrant les dispositions définitives retenues.

**Deuxième offre :**

AGUR

Pas d'offre formulée.

VEOLIA

Eau potable : 224,60 € HT

Assainissement : 197,70 € HT

SAUR

Eau potable : 213,84 € HT

Assainissement : 195,96 € HT

Après examen des dernières propositions actualisées, Mme la Maire a décidé de poursuivre la négociation avec l'entreprise SAUR. Par courrier du 5 mai 2017, elle lui a demandé un ultime ajustement de ses engagements techniques et un effort financier supplémentaire pour le 15 mai 2017.

**Troisième offre :**

SAUR

Eau potable : 212,76 € HT

Assainissement : 195,96 € HT

Après examen de l'offre finale de la SAUR, Mme la Maire a décidé de mettre fin aux négociations et proposé d'attribuer le contrat de concession de service public de distribution d'eau potable et de l'assainissement, à l'entreprise SAUR, présentant la meilleure offre au regard de l'avantage économique global, pour une durée de 11 ans et 3 mois, à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Les documents requis à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir

- Le rapport de la commission relatif à l'examen des candidatures présentant la liste des entreprises admises a présenté une offre
- Le rapport d'analyse des offres du cabinet GETUDES CONSULTANTS
- Le rapport et l'avis de la commission relatifs à l'analyse des offres
- Le rapport de Mme la Maire concluant au choix de l'entreprise SAUR
- L'annexe au rapport de Mme la Maire relative à la synthèse des négociations
- Le contrat et ses annexes mis au point avec l'entreprise SAUR

Ayant été adressés à chaque membre de l'assemblée délibérante dans les délais réglementaires, soit quinze jours avant aujourd'hui.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le contrat de concession de service public de distribution d'eau potable et ses annexes, qui sera conclu avec l'entreprise SAUR pour une durée de 11 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- d'approuver le contrat de concession de service public d'assainissement et ses annexes, qui sera conclu avec l'entreprise SAUR pour une durée de 11 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

d'autoriser Mme la Maire à les signer.

**Mme la Maire** : « Y a-t-il des demandes de précisions ? Je voulais d'abord, Mme Ducournau, vous remercier d'avoir assisté à toutes les réunions de cette commission et dans un esprit extrêmement constructif. Je tenais à vous en remercier. »

**Mme Ducournau** : « Sauf la dernière où je me suis fait remplacer. Mais bon, on a participé. Je voulais juste savoir où nous en étions sur le remplacement des canalisations en plomb. S'il reste à en remplacer. »

**M. Moutarde** : « Excusez-moi, on en parlera tout à l'heure, ça fait partie du rapport qu'on va présenter après, si ça ne vous dérange pas. »

**Mme Ducournau** : « Pas du tout. Le principal, c'est d'avoir une réponse. »

**M. Moutarde** : « Je vous en donnerai une. Qui ne va pas vous satisfaire, mais... Comme tous les ans. »

**Mme la Maire** : « Bien, s'il n'y a pas de demande de précision, nous allons passer au vote.

**Délibération N° 5 :**

- approuver le contrat de concession de service public de distribution d'eau potable et ses annexes, qui sera conclu avec l'entreprise SAUR pour une durée de 11 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

- d'autoriser Mme la Maire à le signer.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

**Pour : 27      Contre : 2      Abstentions : 0**

**Délibération N° 6 :**

- approuver le contrat de concession de service public de l'assainissement et ses annexes, qui sera conclu avec l'entreprise SAUR pour une durée de 11 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- d'autoriser Mme la Maire à le signer.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

**Pour : 27      Contre : 2      Abstentions : 0**

Je vous en remercie, je crois qu'il a été fait au mieux, pour que le prix de l'eau soit le moins cher possible et un niveau de prestation le plus élevé possible. Notamment des travaux qui vont se faire dès la première année sur le réseau d'eau, pour diminuer les fuites d'eau qui sont actuellement payées par les usagers et qui leur permettront de faire des économies dans le cadre de la consommation. Sur le précédent contrat qui avait douze ans, les conditions de négociation avaient été tellement difficiles entre les différents concurrents qu'en fait, il n'y avait pas de budget prévu pour améliorer le réseau d'eau et il était important aujourd'hui de le mettre à niveau. Voilà, je vous en remercie. »

**M. Moutarde** : « Excusez-moi, je voulais juste préciser, concernant le rendement de réseau, aujourd'hui nous sommes à 3,81 m<sup>3</sup>/km et par jour, et nous allons passer, dans le nouveau contrat à 2,5 m<sup>3</sup>. Évidemment, ça ne va pas se faire en une année, mais dans les trois ou quatre ans qui viennent, on passera à 2,5. Et pour cela, il est mis en place un investissement de 85 000 € par an. »

**Mme la Maire** : « Nous restons toujours dans le domaine de l'eau. »

## **N° 7 – RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (PRIX ET QUALITÉ) – ANNÉES 2016**

**Rapporteur M. Jean MOUTARDE**

**M. Moutarde** : « La loi BARNIER du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a rendu obligatoire la présentation au Conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers, et ceci quel que soit le mode de gestion.

Pour les contrats de délégation de service public, la loi prévoit que le compte rendu technique et financier d'une année doit être remis à la collectivité au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante.

Il convient de noter que lorsque ce mode de gestion existe, ce qui est le cas pour notre ville, les informations à communiquer par Mme la Maire en application du décret susvisé, diffèrent de celles

que doit fournir le délégataire au Maire, en application de la loi du 8 février 1995 sur les marchés publics ou les délégations de services publics.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter le rapport 2016 sur le prix et la qualité de ce service public.

Le rapport sur le service public de distribution d'eau potable, pour l'année 2016, et l'avis seront mis à disposition du public pendant au moins un mois dans les quinze jours suivant son adoption en Conseil municipal.

Je vous donne quelques indications techniques :

Elles ne varient guère d'une année sur l'autre.

Longueur du réseau : 79 933 mètres.

Nombre de branchements actifs : 4 271

Nombre de compteurs : 4 269 dont 143 compteurs renouvelés l'année dernière.

Nombre de clients : 4 070

Nombre de prélèvements au contrôle sanitaire sont conformes :

16/16 pour la microbiologie

18/18 pour les paramètres physico-chimiques.

Ce qui change un peu, c'est le rendement du réseau de distribution qui a baissé encore de 2 %. Vous voyez l'importance, sur le nouveau contrat de passer à 2,5 %.

Le volume de l'eau achetée a augmenté de 0,4 %

Et l'indice linéaire de pertes en réseau, comme je vous le disais est à : 3,81 m<sup>3</sup>/km/j

#### **Indications financières :**

Le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2017 était TTC de 2,18 €. Pour information, l'an dernier, il était de 2,16 €. Après avoir passé la délibération de l'assainissement, je vous dirai que le prix du m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> était de 4,09 €, au 1<sup>er</sup> janvier.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport et de formuler un avis quant à sa teneur.

#### **Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le fonctionnement du service public de distribution d'eau potable**

Le plomb, vous voulez un peu de plomb ? On en est toujours à 385 unités de branchements plomb restants sur la Ville de Saint-Jean-d'Angély, dont 200 qui sont répertoriées.

Mais, bien évidemment, elles sont plus particulièrement en centre-ville et les remplacements des branchements seront faits au fur et à mesure des travaux dans les rues. Actuellement, rue Galérand, nous sommes en train de faire le changement et de refaire les canalisations d'eau et donc, on change les branchements. Il y en a une dizaine. Donc on peut déjà en enlever une dizaine au 385 et en même



temps, on refera la rue. Que dire de plus, que nous ne sommes plus obligés de faire les changements de branchements en plomb. Une directive européenne du 3 novembre 1998 a abaissé la teneur de taux de plomb de 25 µg/l à 10 et nous, sur la Ville de Saint-Jean-d'Angély, nous sommes à 3. Donc, on va mettre en place effectivement des analyses par secteur, pour continuer à vérifier que nous sommes bien dans un taux bas et pour l'instant, il n'y aura pas de souci. Par contre, effectivement, dans le nouveau contrat avec la SAUR, à la page 62 du contrat, il est indiqué qu'à chaque fois qu'il y a de gros travaux dans une rue ou sur une canalisation, la SAUR aura à charge de changer les branchements en plomb. Et si la Ville a quelques moyens financiers supplémentaires, on pourra, nous-mêmes, puisque ça ne fait pas partie du contrat, changer les branchements en plomb, au fur et à mesure. Mais ça touche l'hyper centre et ce n'est pas facile. Voilà. »

**Mme la Maire :** « Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport annuel ? S'il n'y en a pas, je vais mettre cette délibération aux voix. Pardon Mme Ducournau ? »

**Mme Ducournau :** « Il ne s'agit pas d'une précision sur ce rapport, c'est juste une question concernant votre position. Lorsque vous étiez dans l'opposition, vous étiez une fervente adepte de la régie municipale. Qu'est-ce qui, aujourd'hui, motive votre changement de choix, pour une délégation de service public ? »

**Mme la Maire :** « C'est très simple, je l'ai déjà dit d'ailleurs dans ce Conseil municipal. J'ai rappelé que j'étais effectivement pour une gestion publique de l'eau, c'est simplement la loi NOTRe qui transfère, en 2020, la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes. Il me semblait un peu compliqué de changer de système pour deux ans. Et d'autre part, en renouvelant la DSP, je ne sais pas si vous avez fait attention, mais les prix que nous avons obtenus sont nettement moins chers que le Syndicat des eaux. Mais en ce moment, le sénat est en train de changer d'avis. Si la compétence eau et assainissement passe à la Communauté de communes, nous savons que la Communauté de communes le donnera en délégation au Syndicat des eaux, et donc, si nous n'avons pas cette délégation de service public, nous nous serions alignés sur les tarifs du syndicat des eaux. Non seulement les tarifs sont plus élevés, notamment au niveau de l'assainissement, mais en plus, les travaux qui sont actuellement compris dans la délégation de service public, se feraient en sus. En prenant cette délégation de service public sur douze ans, on va permettre de sécuriser les prix plus bas pour les Angériens. Voilà la raison pour laquelle, effectivement, compte tenu de ces changements liés aux compétences de la loi NOTRe, on a choisi la simplicité et on a choisi la sécurité des prix pour les Angériens, pour qu'ils payent le moins cher possible. C'est surtout sur l'assainissement qu'il y a un coût moindre pour les Angériens. Tu voulais donner les tarifs Jean ? »

**M. Moutarde :** « Oui, je peux vous donner quelques informations par rapport au syndicat départemental la RESE. Le nouveau contrat que nous avons signé avec la SAUR, il y a une différence de 19,99 €. Effectivement, le service de l'eau avec la SAUR, est plus cher de 19,99 €, mais, la SAUR achète l'eau au Syndicat des eaux. Par contre, en assainissement, la SAUR est moins cher que le Syndicat départemental de 94,58 €. Donc, vous faites la différence, sur un contrat de 120 m<sup>3</sup> entre eau et assainissement, vous avez 75 € d'écart entre le syndicat départemental et la SAUR. Et, comme l'a dit Mme la Maire, effectivement, en 2020, nous devons passer sous compétence CdC et donc, c'est le Syndicat départemental qui risque de reprendre le bébé, sauf éventuellement si les sénateurs qui avaient l'intention avant les élections de faire un amendement pour supprimer la loi NOTRe eau et assainissement, vont jusqu'au bout de leur questionnement. Quoi qu'il arrive, de toute façon, excusez-moi, concernant l'assainissement, si on passait à la RESE ou au Syndicat des eaux, on serait obligé de lisser sur plusieurs années, pour rattraper les 94 € d'écart d'assainissement, ils ne pourraient pas le faire d'un coup. »

**Mme la Maire :** « Il est normal qu'il y ait une légère augmentation puisque, je le rappelle, ce sont des contrats de 12 ans. Le coût de la vie augmente et il augmente aussi pour les services d'eau et

d'assainissement. Nous avons réussi à limiter au maximum cette augmentation, mais effectivement, si on passait directement au Syndicat des eaux, ce serait une facture de plus de 75 € pour les Angériens sur une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>. »

**M. Moutarde** : « Juste un mot pour vous dire qu'aujourd'hui le prix de l'eau sera de 0,23 € plus cher au m<sup>3</sup>. Eau et assainissement compris, sur le nouveau contrat, par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017. »

**Mme la Maire** : « S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

## **N° 8 – RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PRIX ET QUALITÉ) – ANNÉE 2016**

**Rapporteur M. Jean MOUTARDE**

**M. Moutarde** : « Concernant la délibération, c'est la même que pour l'eau, si vous le voulez bien, je passerai aux indications techniques :

Ce service est également assuré par SAUR.

La station d'épuration de Moulinveau traite à ce jour les effluents.

Les indicateurs :

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées : 3

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 172 tonnes MS

Postes de relevage : 35 unités

Le tonnage de matière sèche total, de boues évacuées : 172 tonnes a diminué de 16 % depuis l'an dernier.

Nombre de branchements raccordés : 4 136 unités

Volume facturé : 448 041 m<sup>3</sup>

Interventions préventives (curage) : 5 816 m

Ça correspond, vous le savez comme moi, aux odeurs dans les rues. À chaque fois qu'il y a une odeur dans les rues, et qu'on nous l'indique, on fait passer la société pour faire des curages.

La facture, pour l'assainissement au prix du m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 1,91 €, elle était à 1,92 € en 2016.

Pour 120 m<sup>3</sup> eau et assainissement, le prix est de 4,09 € abonnement inclus.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport et formuler un avis quant à sa teneur.

**Mme la Maire** : « Y a-t-il des demandes de précision ? Je n'en vois pas, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

## **N° 9 – COMPTE RENDU ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ**

### **Rapporteur M. Jean MOUTARDE**

**M. Moutarde** : « La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L.2143-3 prévoit la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Cette commission réunit des conseillers municipaux et des représentants des personnes en situation de handicap. Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

L'une des missions de cette commission consiste à établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal et transmis au Préfet.

Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

- les données générales
- voirie et espaces publics
- stationnement
- cadre bâti, établissements recevant du public (ERP)
- projets et orientations.

Le diagnostic d'accessibilité établi en 2010 a conclu à une non-conformité générale des voiries et espaces publics. Différents travaux ont été menés depuis ce constat et plus particulièrement depuis 2015, un programme de stabilisation des trottoirs et de création de passages piétons normalisés a été lancé.

L'objectif de la Commission Communale d'Accessibilité de notre commune est de mettre en adéquation de manière « concertée » l'application des textes avec les besoins réels notamment des personnes en situation de handicap et des personnes vieillissantes, en vue d'une meilleure gestion de la diversité de la population, allant au-delà même de la loi lorsque le « mieux-vivre » l'impose.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte rendu annuel 2017 de la Commission Communale d'Accessibilité réunie le 6 juin 2017.

Je voudrais simplement dire qu'en fait, ce n'est pas particulièrement depuis 2015 que des travaux d'accessibilité ont été fait sur la Ville, c'est une erreur, ça avait déjà commencé depuis 2012, avec M. Castagnet, depuis que vous étiez à la municipalité. C'est une erreur. »

**Mme la Maire** : « Avec la modification de dates : 2012, au lieu de 2015, y a-t-il des demandes de précision ? Oui. »

**Mme Ducournau** : « Sur le rapport que vous nous avez fourni, vous parlez d'un projet envisagé, rue du Palais. Quel est-il ? »

**M. Moutarde** : « Rue du Palais, puisque nous avons une enveloppe de 20 000 € sur les mobilités douces, il s'agit de rejoindre le cœur de Ville et en particulier le marché avec le parking du Champ de foire. Donc, effectivement, la rue du Palais va être aménagée comme les trottoirs, pour rejoindre le centre-ville, par cette enveloppe de mobilité douce. Nous allons mettre du marquage au sol important et les trottoirs seront abaissés sur cette partie. Je ne vous dis pas ce qu'il se passera sur la route du Palais, sera-t-elle complètement fermée ou pas, pour l'instant, nous n'en avons pas discuté, mais ça va venir dans le courant de l'année, puisqu'on a l'enveloppe et il va falloir le mettre en place. Ça fait partie aussi de l'accessibilité. »

**Mme la Maire** : « L'idée, c'est d'améliorer la qualité et le confort des cheminements doux, piétons entre le champ de foire et le centre-ville. »

**Mme Ducournau** : « Lorsqu'on regarde le tableau que vous nous avez fourni, on s'aperçoit que vous reportez la majeure partie des choses en 2020 et au-delà. »

**Mme la Maire** : « Oui, je crois que nous sommes engagés dans une politique de désendettement drastique de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, qui bien évidemment oblige à faire des choix et donc, nous sommes extrêmement prudents pour le moment et si effectivement, les finances de la Ville s'améliorait de façon précoce, à ce moment-là, nous reverrions notre calendrier. Mais nous en parlerons tout à l'heure, parce que nous continuons d'assainir la situation financière de la Ville, puisque nous découvrons assez régulièrement des cadavres dans les placards. S'il n'y a pas d'autres demandes de précisions, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Nous passons donc à la délibération N° 12. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

*Les délibérations 10 et 11 sont reportées au Conseil municipal du 23 septembre 2017*

## **N° 12 – CAMPING MUNICIPAL DE VAL DE BOUTONNE – RAPPORT DE GESTION 2016 DU DÉLÉGATAIRE**

**Rapporteur Mme Anne DELAUNAY**

**Mme Delaunay** : « C'est la dernière fois, puisque le camping a été racheté. Mme et M PALUZZANO, gérants de la SARL Valbou, ont remis à la ville leurs comptes de résultat pour l'année 2016.

Cette année 2016 laisse apparaître un chiffre d'affaires de 202 993 euros, soit une hausse de 13 % par rapport à 2015.

Les mois de juillet et d'août ont été excellents, le mois de juin a été profitable notamment grâce au championnat international de motocross.

Le nombre de nuitées a atteint le chiffre de 14 478.

Selon la convention d'affermage établie le 16 juin 2004, le loyer à percevoir par la Ville est fixé à 10 % du chiffre d'affaires HT, soit 20 299 €.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce résultat. »

**Mme la Maire** : « Y a-t-il des demandes de précisions ? Je ne peux, au vu de ce rapport 2016, que nous féliciter d'avoir vendu ce camping à M. et Mme Paluzzano, quand on voit les résultats de fréquentation de ce camping, et qui, à mon avis, vont croître et embellir dans les prochaines années. Avec tous les investissements qui vont être faits par M. et Mme Paluzzano. Oui, M. Chauvreau ? »

**M. Chauvreau** : Si je puis me permettre, Mme Mesnard, je ne partage pas votre avis et au contraire, je pense que vous avez commis une grosse erreur, et je pense que dans les années qui viennent on s'en mordra les doigts comme lorsque l'État français a vendu des autoroutes qui généraient des recettes. On avait 20 000 € en moyenne, tous les ans, qui tombaient, avec un camping qui était bien tenu, sur lequel on pouvait envisager plein de choses, avec une maîtrise municipale et aujourd'hui, on est dépossédé de cet outil et je trouve dommage de se féliciter d'avoir vendu ce camping à 180 000 € en plus. Une paille par rapport à ce qu'il vaut vraiment. »

**Mme la Maire** : « M. Chauvreau ne cesse de discréditer, de diffamer, de manipuler, il est à son balcon et toujours extrêmement critique, je dirais même parfaitement de mauvaise foi. Vous le savez très bien, ce camping avait besoin d'investissements importants pour garder sa troisième étoile. Si ce camping n'avait pas gardé sa troisième étoile, bien évidemment, nous aurions provoqué la chute de ce camping. En le vendant à des gérants particulièrement compétents dont la réussite est aujourd'hui avérée, nous confortons la qualité du camping.

Vous ne cessez de nous salir, et je rejoins tout à fait la remarque de Mme Bredèche, je pense que vous n'êtes pas là pour servir la Ville de Saint-Jean-d'Angély, vous êtes là, pour démolir en vous opposant. Ce qui est une attitude que je trouve particulièrement malhonnête et qui n'est pas conforme à mon éthique, mais après tout, c'est votre choix et nous continuerons d'avancer. Oui, Mme Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Vous avez parlé de la mauvaise foi de M. Chauvreau, je voudrais dire qu'il n'en a pas le monopole. Suivez mon regard, quant à démolir vos opposants, je vous renvoie le compliment. »

**Mme la Maire** : « Bien, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil municipal prend acte de ce résultat.**

## N° 13 – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

### Rapporteur Mme Myriam DEBARGE

**Mme Debarge** : « Cette délibération concerne un adjoint technique de la collectivité, qui intervient en milieu scolaire, mais qui n'avait pas souhaité intégrer les effectifs de la Communauté de communes. Donc, chaque année, nous procédons au renouvellement de la convention des mises à disposition de cet agent, auprès de la CdC.

La Commission Administrative Paritaire a été saisie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter cette mise à disposition selon les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, en dépenses au chapitre 012 « charges de personnel », et en recettes au chapitre 013, compte 6419-0200 « remboursement sur rémunération ».

**Mme la Maire** : « Y a-t-il des demandes de précisions ? Je n'en vois pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,  
**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

## **N° 14 – RÉGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATIONS**

### **Rapporteur Mme Myriam DEBARGE**

**Mme Debarge** : « Cette délibération concerne une modification du régime indemnitaire actuellement en vigueur sur la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Uniquement le chapitre intitulé « indemnités d'astreinte » page 55 de votre document.

Pour faire simple nous avons introduit la notion d'astreinte d'urgence, qui nous permet de faire appel de manière inopinée, à un ou plusieurs agents, selon la gravité de l'événement et de pouvoir les indemniser selon le barème en vigueur. Faute de cette introduction, ils récupéraient, jusqu'à présent, le temps passé, mais ne pouvaient pas être indemnisés selon le juste barème. Ces mesures ont recueilli l'avis favorable du Comité Technique lors de la séance du 29 juin 2017.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, chapitre 012.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications présentées et de les intégrer dans la délibération relative au régime indemnitaire telle que ci-jointe.

**Mme la Maire** : « Merci, Mme Debarge pour votre concision. Y a-t-il des demandes d'explications ? »

**M. Chauvreau** : « Oui, Mme Debarge... »

**Mme la Maire** : « Oui M. Chauvreau ? »

**M. Chauvreau** : « Ça correspond à combien en termes d'euros ? »

**Mme la Maire** : « Oui M. Chauvreau ? »

**M. Chauvreau** : « Sonnants et trébuchants ? »

**Mme la Maire** : « Vous attendez que je vous donne la parole Monsieur Chauvreau, comme d'habitude. »

**M. Chauvreau** : « Calmez-vous Mme Mesnard. Calmez-vous ! »

**Mme la Maire** : « Non, mais vous êtes coutumier du fait, et donc, je vous rappelle simplement la règle. »

**M. Chauvreau** : « Détendez-vous Mme Mesnard, ça va bien se passer. C'est moi qui reçois les invectives depuis tout à l'heure et je garde mon calme. »

**Mme la Maire** : « Je vous demande un minimum de respect et vous n'êtes pas respectueux. »

**M. Chauvreau** : « Je garde mon calme depuis tout à l'heure. Entre un de vos conseillers qui m'insulte en commission... »

**Mme la Maire** : « C'est à moi de vous demander de vous calmer M. Chauvreau. »

**M. Chauvreau** : « Faites régner la courtoisie et la sérénité. »

**Mme la Maire** : « C'est à moi de vous demander de vous calmer M. Chauvreau. Je vous laisse la parole. Allez-y. »

**M. Chauvreau** : « Je laisse... »

**Mme Debarge** : « Je ne sais pas exactement, je demanderai les renseignements à Béatrice. Ces heures sont majorées parce que ce sont des astreintes inopinées et pour une nuit, ça correspond, environ à 10 € bruts. On pourra vous faire parvenir les barèmes pile-poil au carré, si vous le souhaitez. »

**Mme la Maire** : « Y a-t-il d'autres questions concernant cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**. »

## **N° 15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **Rapporteur Mme Myriam DEBARGE**

**Mme la Maire** : « Je vous rappelle que vous prenez la délibération qui est sur table, qui remplace celle qui est dans votre feuillet ».

**Mme Debarge** : « La première partie de cette délibération concerne les enseignants de l'école de musique dont les emplois étaient qualifiés de non permanents. Nous proposons, avec l'accord de ces professeurs de musique et après délibération, de transformer ces emplois non permanents en emplois permanents. Ça n'a aucune incidence sur la rétribution de ces professeurs, donc, aucun coût supplémentaire pour la collectivité, mais ça leur permet, dès lors que la loi l'autorise, à pouvoir s'inscrire dans un dispositif de titularisation. Donc c'est tout bénéfice pour eux. Vous avez le détail des quotas d'heure attribuée à chaque professeur, avec les modifications qui étaient intervenues entre la première rédaction de la délibération et aujourd'hui. Tout simplement parce que nous avons un professeur de clarinette qui nous quitte et qui était également luthier.

Nous avons trouvé un remplaçant, mais qui n'est pas luthier. Donc, les heures consacrées à la lutherie ont été dispatchées entre différents professeurs pour correspondre aux besoins et aux demandes des élèves.

La deuxième partie de la délibération concerne la création d'un poste d'ingénieur. Ce poste d'ingénieur existait déjà. C'est un contractuel qui avait été recruté en 2011 et qui a fait l'objet de 3 CDD. Cependant, compte tenu des projets en cours, ce poste s'avère être un besoin permanent. Nous proposons donc de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, un poste d'ingénieur à temps

complet, correspondant à l'emploi de responsable de l'attractivité et de l'aménagement de la ville, du tourisme, de l'urbanisme et des grands projets.

Pour l'ensemble de ces postes aussi bien professeur de l'école de musique que ce poste d'ingénieur, il n'y aura évidemment pas d'appel à candidatures puisque le but de la manœuvre, c'est quand même de consolider les agents actuellement en fonction. Il y a aura uniquement des vacances d'emplois, ouvertes via le CDG.

Dans le cadre de la création du poste d'ingénieur, et le recrutement d'un agent contractuel, celui-ci serait rémunéré sur la base de l'indice brut 633 et pourrait prétendre au versement d'un régime indemnitaire tel que défini dans la délibération précédente.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir statuer sur ces propositions.

**Mme la Maire** : « Des questions ? Oui M. Jarnoux ? »

**M. Jarnoux** : « Au moment où il est nécessaire de diminuer l'emploi public, vous créez huit postes de fonctionnaires territoriaux, on passe bien d'un statut de contractuel à un statut de fonctionnaire territorial. Des fonctionnaires territoriaux permanents à l'école de musique en prétextant le respect de textes que vous ne citez pas. Sans être contre cette école de musique, bien sûr, qui néanmoins n'intéresse que les familles dont les enfants la fréquentent, ne serait-il pas normal, comme cela a déjà été dit, lors d'un précédent Conseil municipal, qu'une réflexion soit menée sur son avenir ? Ne doit-elle pas devenir communautaire quand on sait que ses élèves sont près de 50 % extérieurs à Saint-Jean-d'Angély ? Quant au poste d'ingénieur, sans mettre en cause la valeur de l'agent, bien sûr, cet emploi n'est plus indispensable dans la mesure où il doublonne ce qui existe à la CdC. Nous avons refusé contre le refus de la Ville d'utiliser ce service et de maintenir le sien. »

**Mme Debarge** : « Nous ne créons pas huit postes de fonctionnaires territoriaux, encore faut-il que la loi le permette, et que les agents souhaitent s'inscrire dans ce type de dispositif. S'ils le souhaitent, ils en auront la possibilité pour un coût constant pour la collectivité et nous luttons ainsi contre la précarité de l'emploi et traitons correctement les professeurs qui pour les 3/4, sont depuis de nombreuses années en activité sur notre commune. En ce qui concerne le poste d'ingénieur, vous aurez bien voulu noter l'intitulé des postes. Effectivement, il ne nous a pas échappé que le développement économique était aujourd'hui une compétence communautaire, mais par contre, nous avons un grand projet de réhabilitation du centre-ville et de nombreux projets en cours. Nous avons un chargé de mission qui va nous quitter l'année prochaine, donc, pour qu'il y ait une continuité de service et une performance du service, il nous a semblé judicieux de transformer ce poste en emploi permanent. »

**M. Jarnoux** : « Je suis d'accord sur la précarité... »

**Mme la Maire** : « M. Jarnoux, excusez-moi, M. Chappet a demandé la parole. »

**M. Jarnoux** : « Je vous en prie. »

**M. Chappet** : « Moi, je voulais intervenir en ce qui concerne l'école de musique. Nous ne découvrons pas les propositions qui sont les vôtres, puisqu'effectivement, nous avons déjà évoqué cette situation. Concernant l'école de musique, le musée et la médiathèque municipale, dans le cadre des dépenses qui sont des charges de centralité, c'est-à-dire qu'elles sont portées par la Ville, mais avec un public qui vient de l'extérieur et pour lequel, certes, en pratiquant à un tarif différentiel, le contribuable angérien supporte des dépenses extérieures. Nous savons que l'orientation prise par la Chambre régionale des comptes est de faire en sorte que ces trois équipements soient orientés vers



l'intercommunalité. Vous êtes Conseiller communautaire, vous connaissez la situation de la Communauté de communes des Vals de Saintonge et nous ferons un courrier pour solliciter le Président de la Communauté de communes pour demander l'intégration de ces trois équipements au sein de l'intercommunalité. On se doute très bien de la réponse négative qui va nous être renvoyée. Je ne peux que répéter ce que nous avons déjà dit et ce que vous faites aussi de votre côté. »

**Mme la Maire** : « Sur ce point-là, nous sommes d'accord. Oui, M. Jarnoux ? »

**M. Jarnoux** : « Je voudrais répondre sur la création. Si nous sommes bien d'accord sur la précarité, puisqu'un emploi de contractuel, c'est comme un CDD, mais vous employez bien le bon verbe, vous parlez de créer des postes de fonctionnaires territoriaux, ce sont des emplois à vie. Voilà ce que je voulais préciser. Et ça a quand même une incidence sur le budget de la Commune. Quand on parle d'économies drastiques, vous créez bien huit emplois de fonctionnaires territoriaux. »

**Mme la Maire** : « La difficulté, c'est que non seulement, il est nécessaire d'éviter la précarité quand on le peut, mais surtout, si on veut trouver des enseignants à l'école de musique et les garder, il nous faut effectivement, trouver un moyen, parce qu'il en est des médecins comme des professeurs d'école de musique. Avec des postes statutaires, nous pouvons effectivement fidéliser ces enseignants de musique, parce que, je ne sais pas si ça vous a échappé, mais c'est quand même un turnover extrêmement important et préjudiciable, me semble-t-il, à l'enseignement musical dans l'enceinte de cette école de musique.

Sur le plan budgétaire, on vous l'a dit, les crédits sont inscrits et je ne suis pas sûre que des statutaires nous coûtent beaucoup plus cher que des contractuels. Donc, voilà, je ne peux que répéter ce que vient de dire Mme Debarge. Oui, Mme Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Vous parlez de précarité, il se trouve qu'on sait très bien que les enseignants de l'école de musique ne sont pas à la rue étant donné qu'on manque d'enseignants et que leurs postes sont très recherchés. Quand j'étais adjointe à la culture, j'ai eu beaucoup de mal à trouver des professeurs de guitare, professeurs de piano, etc., donc, là, ce n'est pas une question de précarité pour eux, ils ont du travail et ils en trouvent tout le temps. »

**M. Chappet** : « Il faut toujours trouver une adéquation entre le nombre d'heures proposé à Saint-Jean-d'Angély, qu'ils cumulent avec des heures qu'ils effectuent par ailleurs, donc après, l'absence de candidature, c'est plus par rapport au volume horaire proposé. C'est surtout ça qui pose problème. »

**Mme Ducournau** : « Mais aujourd'hui, vous ne savez pas quel volume horaire sera à la rentrée prochaine étant donné que les inscriptions ne sont pas closes. »

**Mme la Maire** : « Mme Debarge ? »

**Mme Debarge** : « Si, c'est listé, le quota horaire de chaque professeur est listé dans la délibération que vous avez sur table et c'est ce qui a été arrêté, lors d'une réunion à l'école de musique, à laquelle participait l'ensemble des professeurs de musique. Effectivement, ils trouvent des heures, les professeurs de musique, mais je vous assure qu'ils les trouvent sur un périmètre géographique de plus en plus large et que c'est absolument épouvantable à gérer. Donc, il ne faut pas non plus dire qu'ils trouvent des heures aussi facilement que ça. La précarité de l'emploi est aussi sur les conditions d'exercice de la profession. Je suis désolée, il y a plusieurs considérations à prendre en compte, notamment celle-là. Et on a un professeur de guitare qui a accepté, par exemple, alors qu'il était mieux payé, peut-être, dans une autre collectivité, d'avoir des heures supplémentaires sur Saint-Jean-d'Angély, parce que sinon, ça lui faisait cent kilomètres à chaque fois, de distance. Donc la précarité, elle n'est pas seulement financière, elle est dans les conditions d'exercice d'une profession. »

**Mme la Maire** : « Merci, nous allons proposer cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27)**

**Pour : 22      Contre : 5      Abstentions : 2**

**Mme la Maire** : « Nous passons à la partie financière de ce Conseil municipal, et la délibération N° 16 porte sur la reprise des résultats 2016 – réajustement. Ça concerne des consignes administratives dont seule, l'administration a le secret. Monsieur Guiho. »

## **N° 16 – REPRISE DES RÉSULTATS 2016 – RÉAJUSTEMENT**

### **Rapporteur M. Matthieu GUIHO**

**M. Guiho** : « Bonsoir. Il s'agit d'une délibération quelque peu technique. Lors de la reprise des résultats au 31 décembre 2016, en ce qui concerne les budgets annexes : usines relais et Zones industrielles, avant qu'elles ne soient transférées à la Communauté de communes Vals de Saintonge, suite au transfert de compétences, nous avons repris les résultats de ces budgets-là, de façon séparée entre la section investissement et la section de fonctionnement. Nous avons donc, un résultat reporté en fonctionnement de 241 000 € et un résultat d'investissement qui présentait un déficit de 857 000 €. Lorsque ce budget a été repris par la perception, l'application qui permet de gérer les budgets par la perception, ne permet pas d'intégrer les flux qui reçoivent à la fois des recettes et des dépenses. Donc, la délibération que l'on prend ce soir vise juste à contracter, à la fois le résultat qu'on avait observé sur la section de fonctionnement et le déficit qu'on avait observé sur la section d'investissement. Donc, c'est un jeu d'écritures, on supprime sur le compte 001 en recettes les 241 588 €, on les réduit aussi en dépenses et on supprime aussi le déficit de 857 000 €. Quand on contracte les deux, la reprise du résultat fait donc, un compte 001, qui en dépense est la différence des deux, de : 616 214 €.

Le réajustement de ces inscriptions est effectué par décision modificative, vous le verrez dans la suite du Conseil.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce réajustement.

**Mme la Maire** : « Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Oui M. Caillaud ? »

**M. Caillaud** : « Nous nous abstenons sur cette délibération, puisqu'en fait, elle régularise une situation de non-concordance entre la Ville et la perception et nous nous étions abstenus sur les comptes, nous nous abstenons sur cette délibération. Il n'y a aucune incidence. »

**Mme la Maire** : « Juste pour préciser, la présentation qui avait été adoptée la dernière fois est la présentation réglementaire. Mais, pour une raison obscure, pour ce sujet-là, en particulier, on nous demande de faire autrement. Mais la présentation, telle qu'elle avait été faite lors du budget principal, était la présentation réglementaire.

Je mets cette décision aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOPTE** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24)

**Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 5**

**Mme la Maire** : « Nous passons à la délibération N° 17, qui fait partie des cadavres que l'on découvre dans les placards puisque celui-là date de 1997. Mme Ducournau va me dire : "Mais 97, c'était M. Combes, néanmoins il y a eu après, un autre mandat et la rectification n'avait pas, non plus, été faite. Je voudrais dire que je me suis engagée à assainir les finances de la Ville, et en fait, de cadavre en cadavre, je me rends compte qu'on est à près de 1 M€. Je rappelle :

1<sup>er</sup> cadavre, personne n'y est pour rien, ça date du changement de plan comptable de la M11 à M14 en 1994. Il avait été demandé, apparemment à plusieurs reprises à la Ville de Saint-Jean-d'Angély, d'apurer une ligne comptable de 120 000 €. Cela n'avait pas été fait, nous l'avons fait l'année dernière, donc, à la ixième demande de la perception.

Ensuite nous avons le terrain du Coi pour 450 000 €, dont la Chambre régionale de la Cour des comptes va nous demander de clôturer le budget annexe et de le reporter dans le budget principal, ce qui va obliger la Ville, si elle ne vendait pas ce terrain, à emprunter 450 000 €.

Et là, aujourd'hui, c'est donc l'objet de la délibération, depuis l'achat du site en 1997, le budget des Thermes était en déséquilibre, puisqu'en fait, il n'y avait pas eu d'emprunt fait à ce moment-là et que la caserne avait été achetée pour partie, sur la trésorerie de la Ville. Depuis 1997, la préfecture avait validé cette présentation. Or, cette année, la préfecture nous a indiqué, donc 20 ans après, que ce budget n'était pas conforme. Je passe la parole à Monsieur Matthieu Guiho qui va vous expliquer tout ça. Tout ça, c'est-à-dire 120 + 450 + 350, ça fait pratiquement 1 M€ que nous devons déboursier pour boucher les trous. »

#### **N° 17 – BUDGET ANNEXE « LES THERMES » 2017 – AVIS N° 2017-0190 DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – PORTER A CONNAISSANCE**

##### **Rapporteur M. Matthieu GUIHO**

**M. Guiho** : « Ces précisions ayant été données, je vous porte à connaissance, la délibération N° 17. Cette délibération précise qu'en date du 16 mai 2017, le Préfet de la Charente-Maritime a saisi la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine, au sujet du budget annexe des Thermes au motif d'un déséquilibre de ce budget, comme l'a précisé Mme la Maire, qui date de 1997, puisqu'il était inscrit dans ce budget-là, la réalisation d'un emprunt de plus de 350 000 €, qui n'a jamais été effectué, la Ville assumant ce budget-là sur ses fonds propres.

Nous avons eu une réponse de la Cour régionale des comptes, que vous avez, annexée à ce dossier. Et le Président de la Chambre régionale des comptes a déclaré la saisie du préfet irrecevable, pour des délais qui n'ont pas été respectés.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance de l'avis de la Cour régionale des comptes, de l'irrecevabilité présentée par le Président de la Cour régionale des comptes, sur la requête du Préfet et par contre, vous le verrez, tout de suite, dans la foulée, en décision modificative, nous allons donc régulariser ce budget annexe des Thermes qui n'est pas sans incidence sur le budget 2017. »

**Mme la Maire** : « Des demandes de précisions ? M. Caillaud ? »

**M. Caillaud** : « Oui, vous venez de préciser que les cadavres que vous venez de retrouver, grosso modo, 1 M€, d'après ce que j'ai compris, il y en a un de 120 000 € qui date de 1994, donc, vous deviez savoir, à l'époque, qu'il y avait ce problème qui allait se soulever et puis, les 350 000 € dont on parle aujourd'hui, il s'agit du budget sur les Thermes et qui date de 1997, je crois. S'il y a des choses

qui n'ont pas été faites, c'est au départ, lorsque vous étiez à la municipalité, il y a quelques années, sur lequel on n'a jamais rien fait. En ce qui nous concerne, nous, on ne peut pas nous dire, je pense, que ce sont nos cadavres qui ressortent puisque ce sont des cadavres que vous aviez mis à l'époque. Certes, peut-être auraient-ils pu être ressortis pendant notre mandat, mais en quelque sorte, je crois qu'ils avaient été mis à une époque où nous n'étions pas là. En ce qui concerne le Coi, c'est une autre affaire, on pourra en discuter ultérieurement. »

**Mme la Maire** : « Bien, en tous les cas, mon engagement est qu'à la fin du mandat, la situation financière soit assainie de façon définitive et pour cela, nous allons être extrêmement attentifs au rapport de la Chambre régionale des comptes, et nous rendrons cette Ville avec un niveau d'endettement raisonnable. Je pense que c'est toujours facile de dire que c'est la faute des autres. Pour ma part, je ne veux pas qu'au prochain mandat, la Ville se retrouve dans la situation où moi, je l'ai trouvée, parce qu'effectivement cette situation financière est très difficile à porter. Je pense que chacun a son éthique. Mon éthique c'est d'assainir les finances de la Ville pour préserver l'avenir des Angériens.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération puisqu'il s'agit d'une information qui nous a été demandée par la Chambre régionale de la Cour des comptes et en revanche, nous passons à la décision modificative... Pardon, Mme Ducournau ? »

**Mme Ducournau** : « Mme Mesnard, vous venez de dire qu'il est toujours facile de dire que c'est la faute des autres, mais c'est ce que vous faites en permanence, alors, réfléchissez à ce que vous dites avant de parler. »

**Le Conseil municipal a pris acte de cette communication.**

**Mme la Maire** : « Non, j'explique la raison des différentes décisions. Donc, c'est tout, voilà. »  
Nous passons à la délibération N° 18, qui est la décision modificative et je passe la parole à M. Matthieu Guiho. »

## **N° 18 – DÉCISION MODIFICATIVE**

**Rapporteur M. Matthieu GUIHO**

**M. Guiho** : « Pour la décision modificative, en ce qui concerne le budget principal et budget annexe de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les éléments suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL VILLE**

#### **Section investissement**

Une réduction des recettes de 18 200 € en provenance du virement de la section de fonctionnement.  
Une utilisation de 100 000 € des dépenses imprévues.

Le montant inscrit était de 112 700 €, donc, le résultat reporté c'est le jeu d'écritures sur la contraction qui nous est demandée suite au transfert des budgets, tel qu'on l'a expliqué dans la précédente délibération.

Donc vous avez tant en recettes qu'en dépenses : 241 588, 78 €

Nous mettons une enveloppe supplémentaire sur les travaux de voirie, pour 30 000 €, ça va concerner du marquage routier, et puis de la rénovation de voirie, notamment chaussée des Granges.

Nous affectons aussi une enveloppe supplémentaire pour la sécurisation de l'école Sainte-Sophie, en étroite collaboration avec les parents d'élèves et l'école Sainte-Sophie, il est décidé de sécuriser les abords de cette école-là, notamment pour protéger les enfants au moment des entrées à l'école.

Nous allons acquérir trois défibrillateurs supplémentaires sur la Ville pour 6 000 €.

Nous allons acquérir du matériel au niveau de la culture pour 800 €.

Au niveau des travaux du complexe du Coi, nous avons une réduction des travaux de l'enveloppe pour 3 198 € qu'on affecte à la rénovation d'aires de jeux qui nécessitent de l'entretien, au plan d'eau, pour la même enveloppe, 3 198 €.

Des travaux de trottoirs complémentaires seront réalisés pour 15 000 €.

Nous avons prévu d'acquérir un nouveau véhicule au niveau de la Ville pour une enveloppe qui vise les 11 000 €, en espérant qu'on puisse trouver un véhicule pour un peu moins cher. Il s'agit notamment de remplacer le véhicule qui est utilisé par Richard Faucher, un express qui date d'il y a quelques années.

Et puis, une enveloppe pour créer des îlots végétalisés pour 12 000 €, notamment rue Contré à l'image de ce qui a été fait sur la rue qui va vers Saint-Julien-de-l'Escap.

**Pour cette section investissement, donc, le total s'élève à -259 788,78 €**

#### Section de fonctionnement

Nous réduisons le virement à la section d'investissement, tel que nous l'avons vu au-dessus pour 18 200 €.

Nous réduisons l'enveloppe des dépenses imprévues de 87 676 €.

Nous avons eu les différentes notifications des différentes dotations :

Sur le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales), la recette est un peu moins importante que celle qu'on avait budgétisée de 3 885 €.

À l'inverse, la dotation de solidarité rurale, nous avons une notification plus élevée que ce que le budget primitif avait évalué, pour 107 770 €.

La dotation nationale de péréquation est aussi plus élevée que prévu, pour 55 670 €.

Les produits exceptionnels, en fait, c'est le remboursement d'assurance suite aux différents sinistres lors des tempêtes et je vous rappelle qu'on avait passé en dépenses, lors du précédent Conseil municipal les différents travaux nécessaires suite aux tempêtes de février. Donc pour 17 346 € d'indemnités d'assurance.

Nous avons des travaux complémentaires sur l'entretien des bâtiments communaux pour 5 000 €.

Sur les bâtiments sportifs également : 5 000 €.

Prestations : 1 200 €, c'est ce qu'on vous disait en début d'introduction de ce Conseil municipal. Ce sont les frais pour la retranscription des Conseils municipaux qui vont être confiés à une société extérieure, suite à l'indisponibilité de l'agent.

Des prestations informatiques diverses : 15 000 €, c'est la mise à jour de logiciels, notamment pour les ressources humaines en lien avec le prestataire CEGIDE.

Les subventions d'équilibre pour le budget annexe, salle de spectacle Eden, 20 000 €, ça sera détaillé dans la suite du déroulé de la décision modificative.

La subvention équilibre, budget annexe des Thermes : 236 577 €, qui va être versée au budget annexe des Thermes pour équilibrer le budget tel que demandé par le Préfet et la Chambre régionale des comptes.

Subventions aux personnes de droit privé, là aussi, c'est un jeu d'écritures, nous avons prévu, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, le processus AMI, des subventions pour aider les personnes privées à améliorer les logements, pour 5 000 €. Nous n'avons pas utilisé le bon compte, ce ne sont pas des subventions, mais des prestations de revitalisation. C'est 5 000 €, donc, ça ne change pas l'équilibre budgétaire. C'est une affectation de compte, c'est technique.

**Le total de cette section de fonctionnement fait 176 901 € et le total général, pour le budget principal de la Ville pour cette DM, est évalué à un déficit de 82 887,78 €.**

## **BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLE EDEN**

Quelques ajustements sur ce budget annexe, par rapport à ce qui avait été prévu initialement, dans la section de fonctionnement essentiellement. Il y a un peu plus de dépenses d'électricité que ce qui avait été budgétisé : pour 4 000 €.

De petits équipements nécessaires en supplément : pour 4 500 €.

Il a été évalué un coût de nettoyage des locaux, lors de la fin des travaux, pour rendre ces locaux propres et nets lors de l'inauguration de cette salle de spectacle Eden. Donc une enveloppe d'évaluation est de 10 000 €.

Nous avons des impôts indirects à payer sur le budget annexe des Thermes, notamment une taxe d'aménagement et une redevance archéologique, par rapport à ce qui avait été budgétisé, il y a un delta de 1 500 €.

Et donc pour équilibrer ces dépenses de 20 000 €, le budget principal verse une subvention d'équilibre en recette.

**Donc le total fait 20 000 €.**

## **BUDGET ANNEXE DES THERMES**

La régularisation évoquée

Section d'investissement

Vous voyez apparaître le virement de la section de fonctionnement de ce même budget pour 236 577 €.

L'emprunt, qui ne sera pas réalisé, pour 356 577 € qui vient donc, en moins.

Nous réduisons aussi les dépenses, puisque le projet est porté selon une autre voie, avec un prestataire extérieur, un opérateur thermal, donc, les travaux sur les modules sont réduits pour 20 000 €.

L'étude sur le centre thermal prévue à 50 000 € est réduite aussi, et les travaux sur le centre thermal sont réduits aussi de 50 000 €.

Il y a encore tout ce qui est lié aux analyses de l'eau, qui arrivent à leur fin, qui sont en cours.

**Total de l'investissement – 120 000 €**

En fonctionnement

Là, c'est un jeu d'écritures et de passages, c'est-à-dire que le budget principal de la Ville vire à la section de fonctionnement du budget annexe des Thermes, les 236 577 € en recettes et cette même section de fonctionnement verse à sa section d'investissement, les 236 577 € nécessaires pour équilibrer le budget. »

**Mme la Maire** : « Merci M. Guiho. Je note quand même que grâce à la rigueur de notre gestion budgétaire, sur l'année 2017, non seulement nous n'avons pas eu recours à l'emprunt de 170 000 €, ce qui va permettre de désendetter plus vite la Ville, mais nous versons 350 000 € pour boucher le trou du budget annexe des Thermes. Et à la question : pourquoi diminuons-nous les travaux du module, l'étude du centre thermal et les travaux, c'est parce que nous sommes en train de négocier une vente du site, directement avec l'opérateur thermal, mais nous vous en reparlerons ultérieurement et donc, du coup, nous n'avons plus besoin d'investir sur un module expérimental. Y a-t-il des questions ? M. Caillaud et M. Chauvreau. »

**M. Caillaud** : « Oui, tout d'abord sur le budget de l'Eden, on commence à voir l'investissement de la Mairie sur l'Eden, puisque là, il y a 20 000 € qu'on est obligé de subventionner. Et on aurait aimé avoir, prochainement, si c'était possible, la prévision du budget de fonctionnement de l'Eden, parce

que ça nous paraît important de le connaître un peu à l'avance. En ce qui concerne les autres modifications, compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas d'accord, nous voterons contre cette délibération modificative. »

**M. Chauvreau** : « Une remarque sur la sécurisation de l'école Sainte-Sophie. Nous nous sommes rencontrés avec Marylène Jauneau. Je veux simplement dire que les parents d'élèves apprécient grandement la présence des policiers municipaux qui viennent une fois par semaine, de manière ponctuelle, et jamais à des horaires ou des journées bien régulières, donc, ça a permis, peut-être, d'améliorer la fluidité de la circulation. Les 7 000 € prévus pour l'aménagement, j'imagine et j'espère que ça sera fait cet été. On doit se voir demain, mais je pense qu'il faut réfléchir à un plan d'ensemble qui soit de plus grande ampleur et de plus grande surface, à l'image de ce qui s'est passé il y a quelques années, au collège et au lycée, avec cet aménagement très important, qui permettait de ne faire qu'un sens de circulation, car dans les années qui viennent, il y aura quand même deux points importants de circulation entre la salle de spectacle et l'école Sainte-Sophie, et je pense qu'on ne pourra pas se contenter de la circulation et du stationnement actuel. Donc, là, je pense que dans les mois et dans les deux prochaines années, il faudra réfléchir à un plan qui soit de plus grande ampleur. »

**Mme la Maire** : « M. Moutarde ? »

**M. Moutarde** : « Je n'ai rien à dire de plus, simplement, effectivement, ce dossier est en cours et demain avec Marylène Jauneau et je crois, les parents d'élèves - vous êtes peut-être invités- nous allons leur présenter ce dossier et nous espérons pouvoir le faire pour la rentrée prochaine. C'est de la sécurisation barrières, passages protégés décalés, lumières, candélabres beaucoup plus lumineux sur les passages protégés. Rien d'exceptionnel, mais en tout cas, sécuriser énormément la sortie juste devant et effectivement la sortie du parking. »

**Mme la Maire** : « Il y a aussi un travail en cours de réflexion, sur la circulation entre l'école Sainte-Sophie et l'Eden, par rapport au flux, par rapport aux barres, par rapport au flux d'entrée sur l'Eden. Tout cela est en train d'être étudié par l'architecte et le Directeur des services techniques. Ce sera présenté, en temps et en heure, quand ce sera finalisé dans les différentes commissions ad hoc. S'il n'y a pas d'autres prises de paroles, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée, je vous en remercie. »

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

**Pour : 21 Contre : 5 Abstentions : 3**

**Mme la Maire** : « Nous allons passer, maintenant, aux questions orales. Première question du groupe Saint-Jean-d'Angély en Marche. C'est Mme Ducournau. »

## QUESTIONS ORALES

**Mme Ducournau pour le groupe Saint-Jean-d'Angély en Marche** : « À défaut de fêter les 1 200 ans de l'Abbaye Royale, préparez-vous, pour 2018, le vingtième anniversaire du classement de l'Abbaye Royale au patrimoine mondial de l'humanité, au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Des représentants de la Ville et de l'EPCC ont assisté en début d'année à une réunion à Toulouse initiée par l'ACIR (Agence de Coopération Interrégionale et Réseaux, des chemins de Saint-Jacques). Cet organisme, avec juste raison, désire que des événements importants soient organisés l'an

prochain dans chacun des 71 monuments français ainsi classés et que cela se fasse en réseau. Des projets existent déjà à Aulnay et à Saintes, où en êtes-vous ? »

**Mme la Maire** : « Je donne la parole à M. Chappet pour répondre à cette question, que je vous remercie très sincèrement d'avoir posée. »

**M. Chappet** : « Avant même que l'ACIR, l'Association de Coopération Interrégionale et Réseaux, dont je rappelle, au passage, que je suis membre du Conseil d'administration, donc rien ne m'est étranger par rapport aux propositions qui sont formulées par l'ACIR, donc, avant qu'elle se réunisse le 2 février 2017, comme vous le disiez à Toulouse, avec tous les acteurs impliqués dans l'animation de ce réseau au niveau national, j'avais personnellement pris l'initiative de réunir à l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély, le 5 janvier, les collectivités concernées par la section picto-charentaise allant de Melle à Pons, afin de réfléchir collectivement à l'organisation du vingtième anniversaire de la labellisation de l'UNESCO. Aujourd'hui, outre la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'EPCC de l'Abbaye Royale, ce collectif est composé des Communautés de communes de Melle, d'Aulnay, de Saintes et de Pons, mais également des Communautés de communes du Mellois, des Vals de Saintonge et de la Haute-Saintonge, ainsi que la Communauté d'agglomérations de Saintes. Elle travaille autour de deux axes : un axe collectif avec les balades de Saint-Jacques et un axe local pour une programmation et des événements de chaque Collectivité sur leur territoire. L'axe collectif se déroulerait, je mets bien le conditionnel parce qu'on est sur une projection à plus d'un an, ça se déroulerait du vendredi 17 août au jeudi 23 août, par une randonnée par étape, à l'image de ce que nous avons déjà initié l'an dernier avec la Communauté d'agglomération de Saintes. L'étape angérienne serait prévue pour le 20 août. Et pour ce qui est du projet local angérien, il reste à affiner. Toutefois, je peux vous indiquer qu'un parcours de découverte sonore de l'Abbaye est étudié, qui restitue les ambiances du lieu monastique au XVIIe siècle, puisque ce sont les bâtiments qui nous restent, le scriptorium, la réception des hôtes, la salle capitulaire, les chants dans l'abbatiale, etc., accompagnés de créations artistiques événementielles en résidence autour d'un projet mettant en valeur l'Abbaye Royale. D'autres projets sont en réflexion, tout cela pour vous dire que nous sommes sur la bonne voie et que nous cheminons tranquillement. »

**Mme la Maire** : « Merci M. Chappet, deuxième question du groupe Saint-Jean-d'Angély en Marche. M. Jarnoux. »

**M. Jarnoux pour le groupe Saint-Jean-d'Angély en Marche** : « Où en sont vos recours devant le Tribunal administratif de Poitiers, concernant le refus de la Ville d'acquitter les sommes qu'elle doit au SDIS pour les années 2016 et 2017. Ne serait-il pas judicieux d'entamer une négociation ? »

**Mme la Maire** : « Alors, l'étape de négociation a eu lieu avant le dépôt de l'action au Tribunal administratif, et je n'ai pas eu de retour du SDIS. Lors de ma dernière discussion avec M. le Président du SDIS, je lui avais dit que s'il nous apportait une proposition pertinente, nous arrêterions immédiatement notre action au Tribunal d'administration. Ça fait presque deux ans, et je n'ai eu, à ce jour aucune autre proposition. Alors je rappelle que la procédure concernant l'exercice 2016 a été déposée le 12 février 2016. Il y a eu un mémoire en défense du SDIS et un deuxième mémoire en défense du SDIS. Procédure concernant l'exercice 2017, par la commune, donc, le recours numéro 2 déposé le 9 juin 2017 : les sommes réclamées sont provisionnées en totalité, les sommes versées au SDIS, sont les suivantes :

- en 2016 : 150 000 €
- en 2017 : 150 000 €

Une première décision du Tribunal administratif devrait être prononcée au cours du deuxième semestre 2017, et donc, nous attendons cette décision.

Troisième question du groupe Saint-Jean-d'Angély en Marche. M. Caillaud. »



**M. Caillaud pour le groupe Saint-Jean-d'Angély en Marche** : « Dans le bulletin municipal de juillet – août 2017, vous consacrez deux pages au budget de la Ville, dans une présentation technocratique que la plupart des Angériens ne comprendront pas. Ils retiendront deux chiffres : 129 077 €, montant, selon vous, de la baisse des dépenses de fonctionnement 2017, et 2 151 385 € que vous consacrez, selon vous, au financement des projets de la commune. Merci d'indiquer comment vous êtes arrivés à déterminer ce chiffre de 129 077 €, qui apparaît pour la première fois dans la communication municipale. Quant au financement des investissements, quel chiffre faut-il retenir ? Celui cité ci-dessus ou celui indiqué dans ce même bulletin municipal par votre adjoint qui affirme que le montant de ce financement est de 785 000 € ? Il est vrai que sur les 2 151 385 €, 1 150 000 € sont affectés au remboursement de la dette, ce qui n'est pas précisément de l'investissement, mais la conséquence normale des investissements réalisés par les équipes municipales précédentes. Merci de nous indiquer quels sont les rénovations et aménagements urbains indispensables au maintien de la qualité de vie à Saint-Jean, que M. Guiho ne détaille pas, mais qu'il a précisés tout à l'heure. »

**Mme la Maire** : « Je laisse la parole à M. Guiho. »

**M. Guiho** : « Merci. M. Caillaud permettez-moi, tout d'abord de revenir sur un terme que vous utilisez "technocratie", j'ai voulu m'ôter un doute et aller voir la définition dans le Larousse : « Système politique ou économique dans lequel les experts, techniciens et fonctionnaires supplantent, en fait ou en droit, les responsables politiques dans la prise des décisions (il est mentionné que c'est un terme péjoratif). Lorsque je regarde la présentation du budget qui a été offerte aux Angériens dans le bulletin municipal de ce mois, j'ai du mal à voir où est la technocratie. Au contraire, cette présentation est dynamique, illustrée et elle représente en quelques chiffres les éléments essentiels de la Ville. Cette information est accessible à tous. Elle cible les points essentiels : compression des charges de fonctionnement, désendettement important de la Ville, et investissements ciblés, marquant des choix politiques forts menés par l'équipe municipale. Vous nous questionnez sur une information nouvelle qui apparaît dans le bulletin municipal : la baisse des dépenses de fonctionnement de 129 077 €. Ne vous étonnez pas M. Caillaud, il s'agit seulement de la différence entre les dépenses de fonctionnement budgétisées en 2016, auxquelles vous avez accès : 7 841 620 €, et le montant total des dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2017 : 7 712 543 €. Il ne s'agit donc pas d'une nouveauté, mais juste de la différence, pour montrer l'effort qu'on entreprend et les différentes économies qu'on réalise sur le budget de fonctionnement de la Commune.

Sur le financement des investissements, là aussi ça suscite mon étonnement, car vous faites partie de la commission des finances et tous ces éléments-là sont présentés à chaque séance et encore plus, lors du Conseil municipal dédié au budget 2017. Le financement des 785 000 € est obtenu par les recettes propres d'investissement, donc, hors emprunt, et conformément au budget prévisionnel et primitif 2017, les recettes propres d'investissement sont les suivantes (je vais les redonner, puisqu'a priori, ça n'a pas été intégré) :

Reprise des résultats 2016 : 241 588 €

FC TVA : 61 000 €

Subventions du département : 1 432 €

Subventions de la DRAC : 5 200 €

Cession d'immobilisation : 431 000 €

Taxe d'aménagement : 26 500 €

Autofinancement : 553 762 €

Je tiens à préciser que lorsqu'on présente la section d'investissement au budget, il y a effectivement, également, la dette donc le remboursement en capital que supporte la Ville. Il est important que les Angériens aient cette information une fois par an et notamment dans un contexte où on essaye de réduire cette dette, comme vous avez pu le noter aussi dans le bulletin municipal, mais ça n'a pas été relevé dans votre question.

En ce qui concerne la troisième question qui découle de la précédente, en termes de travaux et d'aménagements représentant les 785 000 €, là aussi tout est dit à chaque séance de commission des finances, auxquelles vous participez, M. Caillaud, puisqu'encore une fois, à chaque fois nous faisons un état des lieux qui sont effectués, en cours et réalisés. Donc, là aussi, la transparence que je propose lors de la commission des finances n'est pas encore assez forte et donc, je vais représenter à tout le monde les travaux qui sont engagés pour la Ville en 2017 :

Travaux de voirie :

Travaux d'éclairage public  
Renouvellement de chaussées  
Refonte de l'armoire électrique de la place de l'Hôtel de Ville  
Décorations de Noël  
Fin de la rénovation de l'Abbaye Royale, (qui est finie)  
Aménagement du service état-civil  
Réparation suite à divers éléments de tempête

Mobilier urbain :

Mur de clôture du stade  
Bordures de trottoirs  
Réfection de la passerelle du plan d'eau, (qui est finie aujourd'hui d'ailleurs)  
Réfection des allées du cimetière  
Mobilier pour résidence d'artistes  
Instruments de musique  
Luminaires médiathèque  
Étagères médiathèque  
Mise en conformité des jeux au jardin public  
Travaux sur le réseau pluvial. »

**Mme la Maire :** « Bien, à l'issue de ces questions, nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Je vous rappelle notre prochaine date de Conseil qui sera le jeudi 21 septembre 2017 à 19 heures et dans l'attente, je vous souhaite un très bel été à tous et je vous souhaite de profiter des nombreuses animations de la Ville de Saint-Jean-d'Angély. À bientôt. »